

Formation Locale

Réf. : 119 FL

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 3^e partie Lutte contre le risque aviaire Doc 9137-AN/898



TRAINAIR PLUS

“ Soyez conforme aux exigences réglementaires de la DGAC ”

PROGRAMME :

- Présentation du Cahier des Consignes d'Intervention de l'aérodrome ;
- Caractéristiques de l'environnement et zones attractives en Zone d'Aérodrome (ZA) et Zone Voisine d'Aérodrome (ZVA) ;
- Stratégies d'intervention et mises en situation opérationnelles ;
- Organisation de la vacation PPA.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

6 par session

DURÉE D'UNE SESSION :

1 jour (7 heures)

PERSONNEL CONCERNÉ :

Agent de prévention du péril animalier souhaitant suivre la formation locale définie par l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes (Article 18).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les caractéristiques de l'aérodrome au regard de la prévention du péril animalier ;
- Connaître et mettre en oeuvre le Cahier des Consignes d'Intervention ;
- Déterminer des stratégies de gestion préventive adaptées aux caractéristiques de l'aérodrome ;
- Mettre en place des stratégies opérationnelles adaptées aux caractéristiques de l'aérodrome.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Enseignements théoriques ;
- Exercices pratiques d'application :
 - Organisation de la vacation SPPA
 - Stratégies de gestion préventives
 - Stratégies opérationnelles
- Évaluation des prérequis et évaluation de fin de formation.

**NOUS NOUS DÉPLAÇONS
SUR VOTRE AÉROPORT**



**PROFITEZ DE NOTRE EXPÉRIENCE
SOYONS PARTENAIRES !**